



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports routiers

Question écrite n° 92688

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la question des prix du marché des transports routiers. En effet, les modalités de révision des prix de ces marchés doivent être adaptées afin de répondre aux variations importantes des carburants, étant rappelé que 30 % des marchés publics sont toujours conclus à prix fermes et non actualisables, et que les intérêts moratoires ne sont pas automatiquement appliqués, contrairement à la réglementation en vigueur. Il souhaite donc savoir quelle est la politique du Gouvernement en la matière afin d'assurer la pérennité et la sécurité de ces entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92688

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4144